

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro
Conseil d'administration du 15 avril 2022 : 050/2022/DAF

Sujet :

Convention de don de livres de médecine sortis des collections à l'association Medkaina pour le CHU le Bon Samaritain à N'Djamena.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 15 avril 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois avril 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 18 avril 2022.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*